

DECRET N° 2008-091 DU 06 MARS 2008

Portant approbation du Budget prévisionnel
de l'Institut de Formation Sociale, Economique
et Civique (INFOSEC) pour l'exercice 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 eu 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret 2006-408 du 10 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministre du travail et de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Vu** le décret n° 91-45 du 25 février 1991 portant création d'un établissement public de l'Etat dénommé INFOSEC et le décret n° 2002-397 du 06 septembre 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** la Convention Cadre signée le 09 juillet 1976 entre le Gouvernement béninois et la Fondation Friedrich Naumann de la République d'Allemagne ;

Vu les dispositions de l'Avenant à la Convention de Coopération signé entre la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann pour la période de 1989 à 1991 ;

Sur rapport du Ministre du travail et de la Fonction Publique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 janvier 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) pour l'exercice 2008 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre du travail et de la
Fonction Publique,

Emmanuel TIANDO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2 MEF 4 MTFP 4 AUTRES
MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE
3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 INFOSEC 1 JO 1.-